

Décision

Générale

colonial

Décision n° 689 décision n° 689 du 5 juillet 1950

n° 689

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 juillet 1950

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1950

Date du numéro
31 juillet 1950

TEXTE INTÉGRAL

M. Deruytter (Robert) est engagé en. qualité d'agent de contrôle auxiliaire au salaire mensuel de trente cinq mille francs (35.000 fr.). pour compter du 8 mai 3950 en remplacement numérique de Mme Tart, bénéficiaire d'un congé administratif. L'intéressé est mis à la disposition du directeur du port pour compter de la même date pour lui permettre d'assurer les fonctions d'agent de contrôle, conformément à l'article 15 de l'arrêté n° 1286 du 27 décembre 1 948. l'intéressé prêterait serment devant les tribunaux. La présente décision annule la décision n° 539 du 17 mai 3.950